

APPEL A CANDIDATURES
"SOUTIEN A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS
SCIENTIFIQUES PAR NANTES UNIVERSITE"
REGLEMENT 2027

Date limite de dépôt des dossiers : 13 novembre 2026 (inclus)

(candidature en ligne [via ce lien](#))

1. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

- Promouvoir l'organisation de manifestations scientifiques - notamment internationales - dans toutes les disciplines portées par les laboratoires de Nantes Université (NU).

2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Organisation portée par un-e enseignant-chercheur-euse ou un-e chercheur-euse d'une unité de recherche dont Nantes Université est tutelle.
- La jauge minimale de la manifestation scientifique est de 100 participant-es¹. Cependant, des manifestations de plus petite envergure pourront être soutenues en fonction de l'enveloppe disponible. Les congrès à dimension internationale sont particulièrement encouragés. Sont inéligibles à cet appel les écoles d'été, les séminaires et les journées d'études.
- L'évènement se tient à partir du 1er février 2027 et a lieu dans la Région des Pays de la Loire.
- Celui-ci contribue au développement de la politique scientifique et au rayonnement de Nantes Université aux niveaux national et international.
- La parité Femmes / Hommes est respectée (comité scientifique, comité d'organisation, conférencier-es) : ainsi, Nantes Université demande aux chercheur-euses et aux enseignant-es-chercheur-euses de ne s'associer qu'aux manifestations intégrant une proportion significative de femmes dans le comité scientifique, le comité d'organisation ainsi que pour les conférences invitées.
- Le montant du financement sollicité ne peut excéder 15 % du budget prévisionnel global de la manifestation.
- Indépendamment du soutien financier faisant l'objet de cet appel, la cellule événementielle de Nantes Université se tient à votre disposition pour vous accompagner dans la préparation de votre manifestation (intranet : espace « unités de recherche » > « [organiser un évènement](#) »).

3. PLAN DE FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION SCIENTIFIQUE

- Le montant de la subvention sollicitée est plafonné à 15 % du budget global de la manifestation.
- Les droits d'inscription et toute autre recette doivent être votés en Conseil d'Administration (dépôt de la demande par l'organisateur de la manifestation).
- Le cas échéant, Nantes Université adressera à Nantes Métropole les candidatures éligibles à un soutien selon les critères définis. En cas de soutien de la collectivité, il conviendra de respecter les engagements pris (figurant dans les conventions et rappelés par la Direction de la recherche, des partenariats et de l'innovation) concernant l'invitation d'élus aux séances d'ouverture et de clôture, l'utilisation du logo sur les documents de communication, l'envoi d'un bilan financier...
- Nantes Université ainsi que Nantes Métropole, le cas échéant, se réservent la possibilité de revoir à la baisse ou encore d'annuler le montant de leur participation :
 - dans l'hypothèse où le nombre réel de participants soit significativement inférieur à la jauge prévisionnelle (présentiel et distanciel cumulés),
 - en cas de résultat financier excédentaire pour cet évènement.

4. DEPOT DES CANDIDATURES

- Toute candidature à cet appel s'effectue de la façon suivante :
 - (i) Le dépôt de candidature s'effectue en ligne via le lien suivant : [Candidature en ligne](#) ;
 - (ii) Les pièces ci-dessous seront à joindre à votre demande en ligne :
 - Le programme prévisionnel de la manifestation au format PDF
 - Le budget prévisionnel au format PDF, dont la trame est disponible sur [l'espace Intranet dédié](#)
 - Une attestation visée par la direction de votre unité, au format PDF, dont la trame est disponible sur [l'espace Intranet dédié](#)
 - le RIB de la structure [de manière exceptionnelle, si votre évènement est géré par une structure externe à NU].
- L'annexe financière doit être validée par le service financier de proximité afférent.
- L'instruction du dossier peut donner lieu à des demandes d'informations complémentaires.

¹ La jauge minimale requise par Nantes Métropole est de 150 participant-es.

5. MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES

- Les demandes 2027 pour Nantes Université seront examinées lors du Conseil Académique du 29 janvier 2027 afin de proposer l'attribution des subventions.
- Les montants des soutiens respectifs alloués par Nantes Université et Nantes Métropole seront communiqués à l'issue du CAC du 29 janvier 2027

CRITERES D'EXAMEN POUR LE CONSEIL ACADEMIQUE

- Qualité et rayonnement de la manifestation ;
- Nombre de participant-es attendu-es pour la manifestation
- Dimension internationale de la manifestation :
 - nombre de participant-es provenant de l'étranger ;
 - le comité scientifique est composé majoritairement de personnalités résidant à l'étranger ;
 - les actes ou publications sont accessibles internationalement ;
- Enjeux pour le laboratoire ;
- Enjeux pour Nantes Université ;
- Cohérence et pertinence du plan de financement prévisionnel.

6. CALENDRIER

- Date de diffusion de l'appel à candidatures : jeudi 17 septembre 2026
- Date limite de dépôt des candidatures en ligne : avant le vendredi 13 novembre 2026 (inclus)
- Examen en Conseil Académique : vendredi 29 janvier 2027

7. CONTACT

- Olivier ROUSSEL – 02.40.99.84.73
- Lucie-Anne GALLY – 02.53.00.80.86
- aap.drpi@univ-nantes.fr